Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260601-D2026_63-DE

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	21
Date de convocation : le 26 mai 2026 Date d'affichage : le 26 mai 2026		

Séance du premier juin deux mille vingt-six à vingt heure trente

DELIBERATION

N° 2026.63

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGNY LE HONGRE

Le 1er juin 2026, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence du Maire, Madame Véronique FLAMENT-BJARSTAL

Présents :
Véronique FLAMENT-BJARSTAL - Patrick SCHILLINGER – Marina RENUCCI - Laurent CHOUKROUN - Alain MASSON - Suzanne CHAAR - Simonetta RESTA - Alexandra BRISSARD - Barbara DELON - Virginie FLEURIEL - Pascal GERTRUDE - Laurence LAMAIRE - Valérie PEREZ LOPEZ - Rémy PORTES - Pascale POSE - Claude ROBERT - Mathieu ROYER - Eddy SETHIAN - Pascal CEREUIL - Emmanuel BOYER - Sonia LAVAUD

Absents excusés :
Gisèle HENRY a donné pouvoir à Laurent CHOUKROUN
Laurent GIANNETTI a donné pouvoir à Suzanne CHAAR
Jean-François SCHNEIDER a donné pouvoir à Marina RENUCCI
Jérôme RAMUNDO a donné pouvoir à Simonetta RESTA
Pierrette DENOYELLE a donné pouvoir à Laurence LAMAIRE
Emmanuel PAIRE a donné pouvoir à Alain MASSON
Pierre-Louis MAGNANI a donné pouvoir à Pascal CEREUIL
Patrick MARECHAL a donné pouvoir à Sonia LAVAUD

Secrétaire de séance : Pascal GERTRUDE

Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les titres Ier et II du Livre Ier du Code Général de la Fonction Publique,

VU les articles L313-1 et L313-4 du Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial,

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260601-D2026_63-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Article 1 :
AUTORISE le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique Territorial modifiant le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Ancien effectif	Modification	Nouvel Effectif
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint Technique Territorial	16	+ 1	17

Article 2 :
DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au Budget de 2026.

Article 3 :
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- Madame le Receveur du Trésor Public
- Remis aux archives communales

Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

MAIRIE DE MAGNY LE HONGRE R.F. (Seine-et-Marne) 3

Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.
Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr .